

L'éducation des élèves présentant une déficience intellectuelle en Pologne

Véronique Natalia PANKOW
Université d'Opole, Pologne

Résumé : En Pologne, tout enfant handicapé est de droit un élève. Mais les enfants handicapés présentant une déficience intellectuelle peuvent se voir scolarisés soit dans une école spéciale, soit dans une école inclusive, ou enfin suivre un programme individuel. Cette étude envisage les différents cas.

Mots-clés : Déficience intellectuelle - École spéciale - Éducation inclusive - Élève - Pologne.

The education of pupils with intellectual disabilities in Poland

Summary: In Poland, every child with a disability is entitled to be a student, with the opportunity to access education in all types of schools, taking into account his/her individual development and mental abilities. A student with intellectual disability can be educated in a special school, in an inclusive school or follow an individual program.

Keywords: Inclusive education - Intellectual disability - Poland - Special school - Student.

EN Pologne, tous les types d'écoles ont l'obligation de proposer une éducation adaptée aux enfants handicapés en tenant compte de leur développement individuel. Un élève peut être scolarisé dans une école spécialisée, une école ordinaire, ou suivre un programme individuel, ce que garantit, entre autres, la *Convention relative aux droits de l'enfant* en assurant à l'enfant handicapé tous les droits de l'enfant, tout en reconnaissant son droit à une vie décente, dans des conditions qui garantissent sa dignité, favorisent son autonomie et facilitent sa participation active dans la société. Le droit à l'éducation doit s'appliquer de manière égalitaire à tous les enfants afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. En 1959, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies avait proclamé cette Déclaration des droits de l'enfant, qui stipule que « *l'enfant, en raison de son*